



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

AR Prefecture

024-212400915-20260902-34_2026-DE
Reçu le 03/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 34/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15

présents : 14

votants : 14

L'an deux mille vingt six

Le 02 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Eric CHERON, Maire.

Date de la convocation du conseil : 28 août 2026

Secrétaire de séance : Françoise JOUVE

PRÉSENTS : M Mmes Eric CHERON, Frédéric VARGUES, Hélène KEMPLAIRE, Stéphane ALVES DE MATOS, Loïc GUINOT, Mylène SIGALAT, Agathe MICHEL, Paul SAULNIER, Isabelle

MAUMELLE, Jérôme CABASSU, Françoise JOUVE, Corentin PRUNIS, Ali LAADJ, Patrick TEMPLÉ
ABSENTS : Anaïs SARDAN

OBJET : Désignation d'un correspondant Défense

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les circulaires du 26 octobre 2001, 18 février 2002 et 27 janvier 2004 relatives à la désignation d'un correspondant défense dans chaque commune ;

Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la défense

Considérant qu'il convient de désigner un correspondant défense chargé de développer le lien entre la communauté nationale et les forces armées, notamment en matière d'information sur la défense, de mémoire et de citoyenneté ;

Considérant que cette fonction constitue un relais d'information et de sensibilisation des citoyens aux questions de défense et de sécurité nationale ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De désigner, **M. Paul SAULNIER**, conseiller municipal, en qualité de **correspondant défense** de la commune de Cénac et Saint Julien et le charge d'assurer le relais entre la commune et les autorités compétentes dans le domaine de la défense, et notamment de contribuer à l'information des citoyens sur les questions de défense, de mémoire et de citoyenneté.

- De transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de la Dordogne.

- De charger le Maire de l'exécution de la présente délibération, en établissant un arrêté de délégation à cet élu.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 03 septembre 2026
Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Eric CHERON

